

DATE DE CONVOCATION : 17 février 2023  
DATE D’AFFICHAGE : 17 février 2023  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18  
NOMBRE DE VOTANTS : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023 à 19h30**

**PRÉSIDENCE DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

**PRÉSENTS** : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme CABRE, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, M. COURTIN, Mme SOLTYSIAK, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE.

**ABSENTS** : Mme SCOTTE (procuration à M. AVART), M. REVILLON, Mme WUYTS (procuration à Mme BINET), M CHARLEMAGNE, Mme MARQUAND (procuration à M. BLIN).

**2023/004 ACQUISITION DU TERRAIN POUR L’AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL**

Face au manque d’emplacements disponibles au sein du cimetière communal, la commune a pour projet d’agrandir l’existant. Pour ce faire, la commune s’est rapprochée de l’association foncière des Amis de Saint-Hilaire en sa qualité de propriétaire pour l’acquisition d’une parcelle jouxtant le cimetière.

La surface est de 2 000m<sup>2</sup> issue de la parcelle B 1683 et d’une partie de la parcelle B 1681.

Par courrier daté du 21 février 2023, l’association foncière des Amis de Saint-Hilaire propose la vente de ces terrains à l’euro symbolique.

Les frais de géomètre, de bornage et d’acquisition seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande l’autorisation au Conseil Municipal d’agrandir le cimetière communal, de faire l’acquisition du terrain à l’euro symbolique et de pouvoir signer l’ensemble des documents nécessaires à l’acquisition du terrain.

Le Conseil,

Après délibération et vote,

- Autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à agrandir le cimetière communal, de faire l’acquisition du terrain pour l’euro symbolique et à signer l’ensemble des documents nécessaires à la vente de la propriété.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,

Bernard VANPOPERINGHE,



POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,

Daniel DESCHODT.

